



Première ligne de gauche à droite : Patrick Soulhac

Deuxième ligne de gauche à droite : F. Garrigues, D. Roger, M-P Nègre

Troisième ligne : J-M Bence, Empociello (il a été ensuite remplacé), J-p Albert.



Première ligne de gauche à droite : F. Bonhomme, J-M Baylet et (nom oublié)
 Deuxième ligne de gauche à droite : B. Barèges, X, V. Rabassa (qui a été remplacée)
 Troisième ligne de gauche à droite : J Cambon, et les deux autres le nom oublié.

Voici un manuscrit jamais publié écrit suite aux municipales de 2008 qui donne un état de l'intercommunalité à ce moment là.

Après les élections de 2014, le découpage des intercommunalités change, le mode d'élection ayant changé on peut supposer aussi quelques changements dans les présidences.

Table des matières

Introduction

Pour les noms en rouge vous pouvez accéder au site internet.

- 1 - Monclar 25/07/96
- 2 - Caussade 30/12/96
- 3 - **Lavit-Beaumont** 02/06/97
- 4 - **Lafrançaise** 22/12/97
- 5 - **Caylus-St-Antonin** 23/12/97
- 6 - Lauzerte 31/12/98
- 7 - Montaigu 31/12/98
- 8 - Castelsarrasin-Moissac 14/06/99
- 9 - Labastide St P. 25/06/99
- 10 - **Montauban** 21/12/99
- 11 - **Valence** 24/12/01
- 12 - **Montech** 12/07/02
- 13 - **Nègrepelisse** 20/12/02
- 14 - **Verdun** 23/12/02
- 15 - Les Barthes 29/11/06
- 16 - **St Nicolas** 23/12/06

Quelle intercommunalité ?

L'histoire de l'intercommunalité est ancienne et diverse mais ici nous ne retiendrons que l'intercommunalité comprise comme développement d'un phénomène initié en 1992 par la loi ATR (Administration Territoriale de la République) et confirmé en 1999 par la loi Chevènement autour de la «simplification» de la coopération intercommunale. Ce phénomène a donné lieu à la création des communautés de communes (les com-com), et des communautés d'agglomérations (les agglos).

Cette forme intercommunale reprend une dimension des syndicats intercommunaux existants (sa spécialisation autour de compétences bien définies) mais en l'élargissant petit à petit à toutes les compétences communales jusqu'à devenir peut-être une institution supplantant les communes, dont elle dépend encore aujourd'hui. Il s'agit bien, à terme, d'une autre administration du «territoire» et pas seulement d'un développement de coopérations précises.

Cette situation, actuellement en porte-à-faux, se double, de par les lois constitutives, d'une diversité de situations qui rend l'imbroglio parfois indigeste pour le simple citoyen d'où l'idée de ce livre. Comme tout dictionnaire, il vise essentiellement à donner aux lecteurs les moyens d'y voir plus clair, dans l'espoir qu'ils puissent en tirer les moyens de juger le phénomène.

Dans cette diversité, il existe des constantes, et la première concerne, pour l'application des lois de 1992 et 1999, le rôle de l'institution charnière, le Conseil général. Pour bien comprendre le rôle du Conseil général du Tarn-et-Garonne j'ai comparé avec celui du Tarn.

Première observation : alors que dans le Tarn les intercommunalités chevauchent en quatre occasions les limites du département (avec l'Aude, l'Hérault et la Haute-Garonne), en Tarn-et-Garonne au contraire elles restent dans les limites du dit département. D'où la surprise enregistrée en janvier 2009 : une commune du Tarn voudrait entrer dans une intercommunalité du Tarn-et-Garonne ! *La Dépêche* titre le 3-01-2009 : « Montrozier rêve d'être tarn-et-garonnaise ». Un abus de langage que le contenu de l'article confirme : en fait, tout tourne autour de la question du traitement des ordures ménagères, et ce n'est pas parce que Montrozier est contraint, pour ce service, d'entrer dans la communauté des communes toute proche de Saint-Antonin-Caylus que le village deviendra tarn-et-garonnais.

Cette anecdote permet cependant de bien comprendre que les « com-com » ont été programmées pour faire reculer, à la fois, les pouvoirs des communes et ceux des Conseils généraux, avec à terme leurs disparitions quand ils seront des coquilles presque vides. Le Conseil Général du Tarn décida de jouer le jeu tandis que celui du Tarn et Garonne rechigna avant de prendre le train en marche.¹

¹ Depuis deux communes, une du Gers et une du Tarn se trouve liée au Tarn-et-Garonne.

Deuxième observation :

En Tarn-et-Garonne, tout commence, comme on le verra, en 1996, alors que dans le Tarn dès 1992 naissent et se développent les premières intercommunalités (10% naquirent avant 1994 et 75% avant l'an 2001). Là aussi, il est facile de constater que dès la loi ATR le Conseil Général du Tarn joue le jeu, tandis qu'en Tarn-et-Garonne, c'est surtout après la deuxième loi, quand le processus s'annonce irréversible, que le phénomène se met en place. De plus, dans le Tarn ils sont seulement deux conseillers généraux à présider des « com-com » alors qu'ils sont sept en Tarn-et-Garonne !

Troisième observation :

La place des femmes à la tête des intercommunalités est très faible ce qui indique clairement que cette institution n'entre pas dans le cadre habituel de la lutte en faveur de la parité. Sur ce point, la situation du Tarn est catastrophique. Avec seulement deux femmes présidentes, le Tarn-et-Garonne n'ayant aucune femme au Conseil général, se défend bien contre trois présidentes de « com-com » du Tarn.

On peut penser que l'ancienneté de l'installation de l'intercommunalité dans le Tarn joue contre les femmes : des personnalités se sont installées avant l'arrivée des lois sur la parité, et ensuite elles restent en place où confient la suite du pouvoir aux hommes, alors qu'en Tarn-et-Garonne les deux phénomènes (communautés et parité) sont allés du même pas mais notons cependant que deux des présidentes du Tarn sont des femmes de droite et que ce facteur joue aussi dans ce monde PS et PRG.

Cependant, si l'ancienneté des com-com dans le Tarn joue contre les femmes, elle joue en faveur d'un effort d'information puisque 50% des communautés ont un site internet alors qu'elles ne sont que 18% dans le Tarn-et-Garonne. Pour l'installation de la TPU comme taxe, nous avons le même pourcentage : 18%.

Ce premier détour en entraîne d'autres et en particulier dans le vocabulaire. Si les communautés ont trouvé un nom pour leurs réunions, « conseil communautaire », ce n'est pas le cas du local qui en conséquence, quand il existe, devient « la maison de la communauté des communes ». Va-t-on vers la maison communautaire, le président communautaire ? Ce problème recoupe celui des noms mêmes des communautés qui très souvent ne sont pas parlants pour le citoyen. Où sont dans le Tarn, les Monts d'Alban ? Parfois le nom d'une ville permet un repérage, c'est le cas en Tarn-et-Garonne pour Montauban, Castelsarrasin-Moissac, Lafrançaise, le Caussadais et Grisolles / Villebrumier, à savoir 5 sur 16. Qui repère le Quercy Vert et les Terrasses et plaines des deux cantons ?

Globalement on utilise les anciens noms de province ce qui font ressortir pour le Tarn-et-Garonne, la Lomagne, Le Quercy, Le Rouergue, et la Gascogne. Le Tarn est moins friand de cette terminologie utilisant seulement le terme qui fait rêver Pays de Cocagne, ou d'autres comme le Ségala et le Sidobre. Bien sûr, comme quand il fallut nommer les départements les noms de rivière viennent parfois à la rescousse.

Une fois que l'on donne la date de naissance, le nom, les communes associées que faut-il préciser dans un tel dictionnaire ? La terminologie officielle donne EPCI : établissement public de coopération intercommunale et j'aurai dû intituler le dictionnaire : Dictionnaire des EPCI du Tarn-et-Garonne. Il ne s'agit plus seulement de vocabulaire mais du point le plus crucial de toute institution : son financement. Un EPCI ça signifie un organisme à fiscalité propre donc il faut donner le principe de fiscalité et nous verrons qu'ils sont de deux ordres.

L'autonomie financière

Dans l'imbroglio global, l'imbroglio financier est le sommet. Le simple citoyen qui observe les dates de naissance des intercommunalités peut s'étonner de voir que décembre est le mois clef (9 sur 16 en TetG et 21 sur 28 dans le Tarn).

Quel rapport entre la naissance et le financement ?

Pour bénéficier des aides financières de l'Etat il faut exister avant le 31 décembre. En fait pour comprendre il faut savoir que la dotation générale de fonctionnement (DGF) qui est aussi versée aux communes, l'est aux communautés avec une bonification. Et si la loi ATR a échoué sur le plan « communautés des villes », la loi Chevènement a totalement réussi en matière de « communautés d'agglomération » car la carotte financière fut à la hauteur : en 2001 la DGF était de 250 F par habitant pour les agglos et de 175 F pour les com-com avec TPU. Pour les autres c'est un échelon en dessous.

Les élus le reconnaissent aisément : c'est la carotte financière qui a permis de tourner la page des communes au profit des intercommunalités. Mais l'importance de ce financement de l'Etat (tout comme le rôle crucial des préfets) rend la nouvelle structure fragile car il suffit que l'Etat réduise les crédits pour bloquer l'institution. Il existe cependant une fiscalité propre où dans un premier temps l'argent des zones pauvres va vers les zones riches (voir M-Ch. Bernard-Gélabert) !

Comme chacun sait, pour l'impôt, il n'y a pas de secret : ou on impose les bénéfices des entreprises ou on impose les ménages (les impôts indirects vont dans les caisses de l'Etat). L'EPCI va prendre « une part » des quatre taxes communales : taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti et taxe professionnelle. Donc tout est dans le terme « une part » qui est un taux moyen qui se détermine après un exercice mathématique complexe, sans compter les péréquations qui interviennent pour assurer une égalité de traitement.

Après ces quelques éléments nous entrons dans le vif du sujet où ils seront étudiés plus concrètement à partir des exemples fournis.

Dès la fin janvier j'avais évoqué le sujet.

La révélation sur l'intercommunalité

Cet article donna lieu à une émission radio.

CFM l'intercommunalité

Données locales

Aujourd'hui nous savons à quoi nous en tenir. Le préfet, qui tranche en dernier ressort, a présenté une carte faisant le moins de vagues possibles. Après avoir incorporé les communes qui s'étaient montrées récalcitrantes en restant isolées, seulement trois intercommunalités disparaissent pour atteindre le nombre de treize.

Lauzerte et Montaignu se regroupent. Monclar serait éclaté avec une commune rejoignant Montauban, tandis que le reste irait à Nègrepelisse y compris Verlhac Tescou pourtant éloigné de ce nouveau « chef-lieu » et Labastide du Temple et tout le secteur rejoindrait Castelsarrasin-Moissac.

Le préfet a donc choisi une carte à minima, conforme aux vœux de Jean-Michel Baylet qui lui rend hommage, mais se trouve face à un os : le maire de Castelsarrasin qui veut rompre l'alliance avec Moissac sous des prétextes ridicules (le maire craint de perdre son pouvoir).

Je dis une carte à minima car il pouvait faire éclater la communauté des communes de Saint Nicolas où une partie des maires souhaitaient rejoindre Lavit-Beaumont.

Le maire de Montech avait aussi rêvé de récupérer deux ou trois communes.

Quelles tractations pour arriver d'ici décembre à faire passer la pilule aux secteurs récalci-trants à savoir le maire de Monclar et celui de Castelsarrasin ?

Supposons qu'on explique au maire conseiller général de Monclar que son intercommunalité de Nègrepelisse aura droit à deux conseillers territoriaux et là tout ira bien.

Ce découpage n'est en effet que la première étape d'une longue course devant s'achever en 2014 avec les élections municipales et intercommunales, doublées des élections au conseil régional et général, ce qui fera beaucoup pour un seul coup.

Données générales

Quel sens donner au territoire en terme politique ? Le nombre d'habitants clef de voute depuis toujours du calcul de la dotation générale de financement (avec à présent des déséquilibres suivant les statuts) est-il le seul phare ? Comment alors organiser les territoires vides ? Fallait-il aller des intercommunalités plus grandes ? Passer de presque 200 communes à 16 intercommunalités est-ce éloigner l'électeur du centre de décision ?

Il existe des tas de questions qui mériteraient un débat de fond au moment même où notre démocratie vacille. Or c'est le contraire qui se passe, tout est construit pour faire vaciller encore plus la dite démocratie ! Négociations de couloirs, marchandages multiples, intérêts politiciens, tout est fait pour exclure le citoyen d'une élaboration sur laquelle ensuite il devra... voter !

Après ce découpage qui tourne la page de 200 ans d'histoire des cantons, comment va-t-on caser au sein des intercommunalités les conseillers territoriaux ? Voilà une des tractations qui va suivre. L'intercommunalité de Caylus-Saint-Antonin a deux conseillers généraux : là c'est simple il n'y aura qu'un conseiller territorial. Tout comme sur les secteurs Lavit-Beaumont, Lauzerte-Montaigu et peut-être Grisolles-Villebrumier quoique là, le nombre d'habitants permettent d'en rester à deux. Le secteur de Caussade a lui trois conseillers généraux qui vont passer à deux tout comme le secteur du district des Deux Rives. Saint-Nicolas et Montech vont pouvoir continuer à l'identique. Mais avec une telle configuration il ne reste que six conseillers territoriaux pour Montauban et quatre pour Moissac-Castel ce qui avoisinerait un élu pour 10 000 habitants quand ailleurs c'est environ 1 pour 5000.

Chacun imagine que ce débat va être dur tout en pensant à une possible abrogation de la création des conseillers territoriaux si la gauche gagne en 2012, mais j'en doute puisqu'il faudrait alors rétablir des cantons à jamais ridicules.

Que pensent les partis politiques ?

Quand en janvier 2011 j'ai évoqué la question, si j'ai eu une réaction venant de CFM Caylus, je n'ai rien vu venir du côté des partis comme si la question était seulement du ressort des tractations entre élus ! Si les partis ne disent rien comment les citoyens pourraient-ils s'impliquer ? Et sur ce coup là je n'ai pas à montrer du doigt un parti plus qu'un autre puisqu'ils sont tous muets. Sur le secteur de Castelsarrasin-Moissac le PCF a secoué l'ordre en place mais la question n'est pas une querelle de clocher, elle est seulement la partie visible d'un iceberg. Quand je lis le PRG Guy-Michel Empociello « Contrairement à tout ce qui a été dit cette communauté Castelsarrasin-Moissac a été opérationnelle. » je me dis qu'y compris quand on a été acteur d'une histoire qui date de trois ans on est capable de la réinventer ! Cette intercommunalité n'a été qu'une institution de façade. En 2008 Empociello a tenté de changer les règles en rappelant qu'il était élu pour six ans mais sans succès.

Que se passe-t-il dans les autres départements ? Nous avons évoqué une guerre intercommunale à Anduze. Que décide le préfet dans ce secteur ? Car j'insiste, c'est une particularité de cette démocratie : elle est préfectorale.

11-05-2011 Jean-Paul Damaggio

1 - Communauté de communes du Quercy Vert

La commune de référence est le chef-lieu de canton, Monclar, canton qui cependant a perdu une commune en se regroupant en communauté (Bruniquel), pour en gagner par contre une sur le canton voisin de Villebrumier : Verlhac-Tescou, et une sur le secteur de Montauban, Léojac-Bellegarde.

Pourquoi une date de création - 24 juillet 1996 – qui en fait la première du Tarn-et-Garonne ? En réalité ce secteur était inclus dans un SIVOM avec Nègrepelisse comme chef-lieu, SIVOM que le maire et conseiller général de Nègrepelisse Jean Cambon voulait transformer en communauté des communes suite aux municipales de 1995. Il fut mis en minorité (les élus des autres communes jugeant pour le moment le SIVOM plus adapté aux besoins du territoire) aussi le secteur de Monclar, peu désireux de rester sous la coupe de Nègrepelisse, en profita pour faire scission par le moyen de la communauté des communes.

Décisions des conseils municipaux : GENE BRIERES (08-07-96), LEOJAC-BELLEGARDE (05-07-96), MONCLAR DE QUERCY (12-07-96), LA SALVETAT BELMONTET (18-0--96), VERLHAC-TESCOU (14-07-96). PUYGAILLARD viendra s'ajouter ensuite.

Les compétences retenues sont celles-ci : le traitement des déchets, l'environnement, la création de zones d'activités industrielles avec leur entretien et leur gestion, les activités périscolaires, les transports non-urbains et la voirie.

Les compétences sont de deux ordres : obligatoires ou facultatives. Parmi les compétences obligatoires ont compte surtout celles liées aux actions de développement économique et celles liées à l'aménagement de l'espace. Puis il faut choisir parmi les quatre autres groupes : environnement, voirie, logement et équipements culturels, sportifs ou scolaires. Le choix de la TPU comme régime fiscal rend obligatoire les compétences économiques.

Le régime fiscal : fiscalité additionnelle sans taxe professionnelle de zone c'est-à-dire que les communes membres perçoivent l'impôt sur les quatre taxes (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti et taxe professionnelle).

L'élection du président et du bureau intervient après chaque élection municipale et nous étudierons donc celles d'avril 2008.

C'est comme un troisième tour municipal et cantonal pour les endroits où cette élection avait aussi lieu en mars 2008.

Dans le cinéma de Monclar, les délégués du Quercy Vert ont changé la donne avec cette fois le face à face, au premier tour, entre Jean-Paul Albert et Bernard Pezous le président sortant. Ce dernier avait souhaité être présent à l'élection cantonale contre Jean-Paul Albert conseiller général sortant. En réponse, Jean-Paul Albert a préféré récupérer la présidence de l'intercommunalité, ce qu'il fit en obtenant 26 voix contre 16 à Bernard Pezous et un vote blanc.

Le nombre de vice-présidences est important. Nous avons dans l'ordre : Michel Régambert le maire de Verlhac-Tescou (29 voix), Bernard Brajon le maire de Genebrières (29 voix), Evelyne Teulières adjointe à Puygaillard (34 voix), Elisabeth Trépany adjointe à Monclar (29 voix), Christian Quatre adjoint à Léojac-Bellegarde (33 voix) et enfin Bernard Pezous le maire de La Salvetat (32 voix).

2 - Communauté de communes du Quercy caussadais

La commune de référence est le chef-lieu de canton, Caussade. Ce que n'a pas réussi en 1996 Jean Cambon à Nègrepelisse, son ami Yvon Collin, sénateur-maire, le construit dans son secteur en unissant à Caussade les cantons de Molières et Montpezat.

Date de création : 2 décembre 1996

Décisions des conseils municipaux : AUTY (16-12-96), CAUSSADE (19-12-96), CAYRAC (9-12-96), CAYRIECH (13-12-96), LABASTIDE DE PENNE (17-12-96), LAPENCHE (16-12-96), LAVAURETTE (11-12-96), MIRABEL (5-12-96), MOLIERES (28-11-96), MONTALZAT (10-12-96), MONTEILS(20-12-96), MONTFERMIER (10-12-96), MONTPEZAT DE QUERCY (4-12-96), PUYLAROQUE (9-12-96), REALVILLE (26-11-96), SAINT GEORGES (4-12-96), SAINT VINCENT D'AUTEJAC (5-12-96), SEPTFONDS (29-11-96).

Comme la communauté précédente c'est une fiscalité additionnelle sans taxe professionnelle de zone. Mais les compétences sont bien plus nombreuses : en plus de celles classiques de Monclar, le traitement des déchets, l'environnement, la création de zones d'activités industrielles avec leur entretien et leur gestion, les activités périscolaires, les transports non-urbains et la voirie ; nous trouvons en plus, l'action sociale, l'assainissement collectif, le sport, la culture, le transport scolaire, l'OPAH, internet, le programme local d'habitat et la constitution de réserves foncières.

En avril 2008, l'échec à Caussade du sénateur-maire oblige l'intercommunalité à se doter d'un nouveau président. Les autres secteurs ont très peu changé en terme d'élus en conséquence les amis PRG d'Yvon Collin (les deux conseillers généraux des cantons de Montpezat et Molières) vont-ils pouvoir conserver la présidence de l'EPCI ? Le candidat choisi par ce camp est le maire de Septfonds connu pour son dévouement à la cause publique². Il sera cependant battu par le nouveau maire de Caussade, Francis Bonhomme qui s'est d'abord implanté en tant que conseiller général du canton de Caussade, adversaire le plus déterminé de Jean-Michel Baylet. Son père, médecin, fut à la fois député, maire et conseiller général de ce même canton, et il est incontestable que le fils a bénéficié de sa notoriété.

² En 2011 il faut le conseiller général de Caussade aux cantonales.

3 – Communauté de communes de la Lomagne tarn-et - garonnaise

Cette fois ce sont les cantons de Beaumont (18 communes) et Lavit (14 communes) qui se regroupent avec au départ une défection : la commune de Sérignac qui a depuis rejoint l'intercommunalité (1er janvier 2007).

Date de création : 2 juin 1997

Décisions des conseils municipaux : ASQUES (24-06-97), AUTERIVE (25-06-97), BALIGNAC (19-06-97), BEAUMONT DE LOMAGNE (26-06-97), BELBESE (19-06-97), CUMONT (22-06-97), ESCAZEAUX (16-06-97), ESPARSAC (24-06-97), FAUDOAS (22-06-97), GARIES (18-06-97), GENSAC (15-06-97), GIMAT (22-06-97), GLATENS (24-06-97), GOAS (26-06-97), GRAMONT (22-06-97), LACHAPELLE (13-06-97), LAMOTHE-CUMONT (18-06-97), LAVIT (24-06-97), LE CAUSE (19-06-97), MANSONVILLE (20-06-97), MARIGNAC (23-06-97), MARSAC (24-06-97), MAUMUSSON (23-06-97), MONTGAILLARD (22-06-97), POUPAS (25-06-97), PUYGAILLARD DE LOMAGNE (18-06-97), SAINT-JEAN-DU BOUZET (19-06-97), VIGUERON (26-06-97).

Le lieu : 413 rue Esparsac, BP 34 82500 Beaumont-de-Lomagne,

Ce territoire essentiellement rural, à forte vocation agricole (capitale de l'ail blanc, céréales, élevages, marché au gras...), concentre l'essentiel de son activité commerciale sur Beaumont, le chef lieu de canton de Lavit jouant le rôle de pôle de proximité.

Première communauté avec régime fiscal sous forme de Taxe Professionnelle Unique (TPU) d'un montant de 13,28 %. A sa création, la Communauté de Communes avait opté comme les autres, pour la «fiscalité additionnelle» (vu son statut rural elle y était contrainte) mais après cinq années de fonctionnement, cette formule ne permettait plus à la Communauté de Communes de disposer de ressources suffisantes pour financer ses projets. En novembre 2002, les communes adhérentes ont opté pour la Taxe Professionnelle Unique (TPU). Ce nouveau régime fiscal permet à la Communauté de Communes de maîtriser la pression fiscale sur les entreprises et aux communes de gérer les taxes ménages. Mais le passage en TPU, c'est d'abord un intérêt financier : avec elle, la Dotation Globale de Fonctionnement a été bonifiée.

Dans toute intercommunalité une des pièces maîtresses c'est la question des ordures ménagères avec la forme de la collecte (individuel ou collectif) le nombre de collectes par semaine, le tri sélectif et le lieu final de destination. Avec la question du personnel, des outils et la gestion. Un syndicat intercommunal chapeaute le tout souvent en alliance avec d'autres (SMEEOM : syndicat mixte d'enlèvement et élimination des ordures ménagères). Pour au total une facture qui apparaît chez les citoyens, sur les feuilles d'impôts.

Exemple d'élection des présidents et vice-présidents

Le président sortant : Francis Garrigues, maire et conseiller général de Lavit.

Le 10 avril à 20 h30, dans la salle des fêtes d'Esparsac où il m'est arrivé de faire jouer les enfants en tant qu'instit, l'installation au fond, des délégués de la ville de Beaumont,

indiquait déjà un différent. La réunion était présidée comme le veut la loi par le doyen, Monsieur Fauré le maire de Cumont.

A Beaumont, une nouvelle municipalité conduite par Jean-Louis Deprince, PRG l'a emporté. La commune d'Esparsac est dirigée par le maire et conseiller général Olivier Guirbal membre, au conseil général, du groupe PS.

Il n'y a pas opposition entre les deux villes pour le poste de président : Francis Garrigues est réélu avec 42 voix sur 45 votants (il y avait deux absents sans suppléants). Trois femmes déléguées, une pour Lavit, une pour Beaumont et une pour Castéra Bouzet.

Aussitôt élu Francis Garrigues fait une petite déclaration. Il ne cache pas qu'en 2001 le début de l'intercommunalité a été difficile mais depuis cinq ans, avec le changement de fiscalité, la situation est bonne.

Il rappelle les projets, la zone artisanale de Mansonville, l'ORSEA, la bataille pour l'ADSL, l'OPAH, le contrôle des assainissements, l'ouverture de déchetteries et la brigade verte. Il fait surtout référence de manière élogieuse aux deux femmes qui ont techniquement en charge l'intercommunalité.

La grande question qui va ouvrir des hostilités feutrées concerne l'élection des vice-présidents. Les statuts en donnent 5 pour le canton de Beaumont et 4 pour le canton de Lavit (avec le président qui est de Lavit on arrive à 5). Francis Garrigues fait une proposition hors statuts qui surprend la délégation de la ville de Beaumont. Il annonce pour le secteur de Beaumont que deux vice-présidents pourraient être élus de fait –sans passer devant les électeurs - à savoir le conseiller général Olivier Guirbal maire d'Esparsac et un délégué pour la ville de Beaumont. Le maire de Beaumont indique qu'il souhaite deux délégués pour sa commune. Petit débat pour savoir s'il y a bien deux délégués sortants pour la commune de Beaumont. M. Issanchou intervient pour arrêter une polémique naissante laissant sous-entendre qu'il suffit de passer au vote.

F. Garrigues note que le maire de Beaumont est candidat donc il déclare adoptée l'idée de deux délégués d'office pour le secteur de Beaumont : Olivier Guirbal, (maire d'Esparsac, Conseiller Général) et J-L De Prince maire de Beaumont.

Il reste trois places pour les cinq du canton de Beaumont avec cinq candidats : Mailfert, Dupont, Thibout, Giavarini et Fauré.

Le vote donne : 30 voix pour Bertrand Thibout (maire de Larrazet), 23 pour Gérard Fauré (maire de Cumont) et René Giavarini (maire de Sérignac) qui deviennent les trois élus. Le candidat de Beaumont Mailfert fera seulement 13 voix. M. Dupont rate la marche d'un point avec 22 voix. Bilan : la commune de Beaumont, pilier central de l'édifice, se retrouve avec seulement un représentant parmi les vice-présidents.

Pour les quatre places du secteur de Lavit, il y a justement quatre candidats, et il n'y a donc pas de vote à bulletin secret : Patrick Pradines (adjoint mairie de Maumusson), Maurice Ramirez (adjoint mairie de Gramont), Christian Berthet (maire de Mansonville), Henri Souliès (maire de Gensac).

Le récit de cette péripétie locale n'a rien d'original. Elle se retrouve ailleurs et tend à démontrer que dans les débats, les considérations géographiques supplantent les considérations d'étiquettes politiques.

4 - Communauté de communes du Sud-Quercy de Lafrançaise

Lieu : canton de Lafrançaise.

Date de création : 20 novembre 97

Décisions des conseils municipaux : L'HONOR DE COS (4-12-97), LABARTHE (8-12-97), LAFRANÇAISE (5-12-97) MONTASTRUC (6-12-97), PIQUECOS (8-12-97), PUYCORNET (8-12-97), VAZERAC (10-12-97)

Nous retrouvons la fiscalité additionnelle sans taxe professionnelle de zone et des compétences nombreuses : le traitement des déchets, l'environnement, la création de zones d'activités industrielles avec leur entretien et leur gestion, le tourisme, les activités périscolaires, les transports non-urbains et la voirie, l'action sociale, l'assainissement collectif, le sport, la culture, le transport scolaire, l'OPAH, le programme local d'habitat et l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

Le 15 avril 2008 est un passage du témoin à la Communauté des communes du Sud-Quercy car Jacques Roset, qui en a été le promoteur et le porteur, a annoncé qu'il ne serait pas candidat. La réunion se déroule au centre culturel intercommunal, tous les élus sont autour de la table et le public nombreux assis sur un côté. Le doyen Charles Malmon, maire de Monstruc lance l'élection du nouveau président. Un seul candidat, le maire de Lafrançaise, Patrick Soulhac. Il est élu au premier tour mais de justesse car il y a eu beaucoup de votes nuls. Ces votes nuls ont été explicités ensuite par M. Guthmuller le maire de Vazerac qui a jugé que la préparation de l'élection du président s'était faite dans de mauvaises conditions, et il propose que le mandat puisse tourner à mi-parcours. Question renvoyée en commission pour procéder de suite à l'élection des vice-présidents : Madame Castagné de Piquecos, M. Guthmuller de Vazerac, M. Hébrard de Labarthe, M. Lamolinairie de L'Honor-de-Cos, M. Malmon de Monstruc, et M. Prayssac de Puycornet. Cette élection ne pouvait pas poser problème puisque le principe suivant a été retenu : un représentant par commune.

L'élection des délégués des syndicats était d'autant plus importante que Lafrançaise joua un grand rôle au niveau du Pays et du SCOT. Parmi les délégués au Pays montalbanais nous ne trouvons pas Monsieur Soulhac mais MM Roset et Delbreil avec Mme Castagné. Un peu comme s'il y avait eu un partage entre M. Soulhac et M. Roset. Nous ne le trouvons pas non plus parmi les délégués au SCOT qui sont pourtant huit. Ni parmi les délégués au SIEEOM qui sont quatorze.

5 - Communauté de communes du Quercy Rouergue et des gorges de l'Aveyron (QRGA)

Lieu : les cantons de Caylus et Saint-Antonin Noble Val.

Date de création : 25 novembre 97

Décisions des conseils municipaux : CASTANET (5-12-97), CAYLUS (11-12-97), CAZALS (6-12-97), FENEYROLS (19-12-97), LACAPELLE-LIVRON (11-12-97), LAGUEPIE (29-11-97), LOZE (8-12-97), MOUILLAC (8-12-97), PARISOT (8-12-97), PUYLAGARDE (4-12-97), SAINT-ANTONIN NOBEL VAL (9-12-97), SAINT-PROJET (11-12-97), VAREN (12-12-97), VERFEUIL SUR SEYE (11-12-97)

En janvier 2009, la commune de Ginals, la récalcitrante du secteur, va enfin entrer dans la communauté des communes. La question est liée à celle des ordures ménagères, que la commune ne peut plus traiter elle-même : 14 euros par habitant en année pleine sont demandés.

Fiscalité : fiscalité additionnelle sans taxe professionnelle de zone.

Compétences : assainissement non collectif, ordures ménagères, environnement, action sociale, développement économique, tourisme, activités péri-scolaires, culture, transport scolaire, logement social, transports non-urbains, amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire, internet et le fonctionnement du Pays.

L'exemple de la compétence petite enfance est assez classique dans les EPCIs. Pour la GRGA elle débute seulement par décision du 18 octobre 2005. Premier objectif : un relais d'assistances maternelles sur les secteurs de Caylus et Saint-Antonin. Une crèche parentale associative existait sur Saint-Antonin : allait-elle être moins asphyxiée ?

Le développement des crèches est un outil utile mais en même temps il vise à faciliter le désengagement de l'Etat en matière d'école maternelle où la consigne est de plus en plus de faire sans les élèves de deux ans.

L'histoire ancienne très conflictuelle entre Caylus et Saint-Antonin fait qu'on est en droit de s'étonner que, si vite, les deux cantons, aient pu s'entendre en créant cette intercommunalité. Cela tient à l'action d'un homme extérieur aux deux chef-lieux de canton, très bien formé à la gestion : le maire de Parisot Jean Willaume. Celui-ci en sera d'ailleurs le président tant que sa santé le lui permettra. Au tournant de 2005, il sera remplacé par André Massat, le maire de Varen. C'est d'ailleurs lui qui se retrouve le seul candidat à sa succession en avril 2008, après que le maire de Caylus ait laissé planer le doute sur ses intentions. Il obtiendra 27 voix (quatre blancs et un nul).

Le maire de Caylus se manifestera surtout pour demander l'augmentation du nombre de vice-présidences afin de les faire passer de quatre à six. Ce point est renvoyé pour étude.

Donc pour le moment quatre vice-présidences : Gilles Bonsang, maire de Loze à l'environnement et aux services techniques, Francis Biscontini de Saint-Antonin à la communication et à la culture, Christian Maffre de Caylus aux finances et au développement économique, Ghislaine Martinez de Laguépie à la petite-enfance et aux services à la personne.

Voici les syndicats où les élus sont présents : le syndicat départemental des déchets, le syndicat mixte du Pays Midi-Quercy. Ils sont aussi présents au comité de pilotage Leader, à la délégation de services publics, au conseil départemental comme au comité local d'insertion. Au cours de cette réunion une délibération permet à la QRGA d'emprunter 100 000 euros à la Caisse d'Épargne pour pallier les besoins en trésorerie.

6 - Communauté de communes du Quercy Pays de Serres.

Il recoupe les limites du canton de Lauzerte.

Date de création : 24 décembre 1998

Décisions des conseils municipaux : BOULOC (28 DECEMBRE), LAUZERTE (29 DECEMBRE), MONTBARLA (29 DECEMBRE), SAINTE-JULIETTE (26 DECEMBRE), SAUVETERRE (28 DECEMBRE) ET TREJOULS (28 DECEMBRE). MIRAMONT s'ajoutera à cette intercommunalité.

C'est Monsieur Benois maire de Montagudet qui a été réélu à la présidence de cette petite intercommunalité avec 16 voix et 2 blancs.

Les vice-présidences élus sont : Jean-Claude Giordana de Lauzerte au titre de délégation générale, Serge Roos de Tréjouls pour la voirie ; Madame Bousquet de Sauveterre pour la crèche, médiathèque, Agnès Palmié de Sainte-Juliette pour l'urbanisme, Alain Lacombe de Miramont pour le scolaire, et Bernadette Tauran de Tréjouls pour l'environnement. Notons la forte présence féminine.

7 – Communauté de communes de Montaigu de Quercy Pays de Serres

Date de création : 24 décembre 1998

Décisions des conseils municipaux : BELVEZE (23-12-98), MONTAIGU-DE-QUERCY (26-12-98), ROQUECOR (24-12-98), SAINT-AMANS DU PECH (24-12-98), SAINT-BEAUZEIL (24-12-98), VALEILLES (24-12-98)

Fiscalité : fiscalité additionnelle sans taxe professionnelle de zone.

Compétences : les ordures ménagères, l'aide sociale facultative, l'assainissement non collectif, le développement économique, les établissements scolaires, la voirie, l'OPAH, la gestion du personnel (policiers-municipaux, garde-champêtre) et l'acquisition en commun de matériel.

Cette communauté des communes fut l'enfant d'Etienne Brunet, maire de Valeilles et conseil général du canton. Dix ans après la naissance, le décès de son président entraîna l'élection d'un remplaçant. C'était le vendredi 4 avril à la mairie de Valeilles.

Le mode de scrutin a été rappelé par le maire de Roquecor, Jacques Roudil qui assurait l'intérim : 9 voix pour Montaigu, 3 pour Roquecor et 2 pour chacune des autres communes (total 20). Les deux candidats furent Jean Mazet le maire de Saint-Amans du Pech et Claude Vénil le maire de Belvèze. Le succès de Jacques Vénil a été sans appel : 16 voix alors que celui de Saint-Amans du Pech obtenait seulement 3 voix, la dernière voix allant à Jacques Roudil.

Pour la vice-présidence, il y eut un seul candidat, Jacques Roudil, élu à main levée, à l'unanimité.

Pour la nouvelle année 2009 les locaux de la communauté sont installés au premier étage de la mairie de Valeilles ce qui maintient le lien avec le passé car géographiquement ce lieu est excentré. Auparavant installés au rez-de-chaussée, les bureaux sont devenus trop étroits à partir du moment où le président n'est plus le maire de la commune, et a donc besoin d'un bureau spécifique à côté du local du secrétariat et de celui des archives.

8 - Communauté de communes Castelsarrasin/Moissac

Date de création : 1^{er} juin 1999

Décisions des conseils municipaux : Castelsarrasin (8-06-99), Moissac (10-06-99)

Il s'agit d'une fiscalité additionnelle avec taxe professionnelle de zone.

Cette intercommunalité est née d'un référendum où toutes les forces politiques appelaient au OUI et qui s'est tenu le 2 mai 1999 avec comme résultats :

Castelsarrasin : Oui à 65,1% ; 42,5% de votants.

Moissac : Oui à 73,8% ; participation de 37,6%.

Des résultats objets de polémiques régulières entre deux communes aux rapports souvent tendus : le Oui est plus important à Moissac mais la participation est plus importante à Castelsarrasin !

Les deux villes d'égale importance étaient chacune à la tête d'un SIVOM. Avec l'intercommunalité ce ne sont pas les deux SIVOM qui s'unissent mais seulement les deux communes Castelsarrasin et Moissac (laissant des communes orphelines surtout du côté de Moissac). Pourquoi ? Personne ne devait troubler la vie de ce couple difficile. Résultat : sept délégués par commune ce qui dans les institutions est exceptionnel, le nombre impair étant de mise. En conséquence, dès ses statuts de naissance, cette intercommunalité annonçait ses limites. En cela, elle est originale mais en même temps exemplaire. Originale car on ne peut avoir une intercommunalité à moins (deux communes). Exemplaire car dans ce dialogue pouvait apparaître ce qu'ailleurs, la commune « chef d'équipe » permet de cacher.

Pendant dix ans cette intercommunalité a avancé au rythme sage fixé par la mairie de centre droit de Castelsarrasin avec l'accord du maire socialiste modéré de Moissac.

Voyons une des réalisations phare qui peut faire hurler de jalousie la ville de Verdun : **la réalisation du pont sur la Garonne.**

Guy-Michel Empociello s'est activé sans relâche, sous l'œil septique de quelques-uns, pour aboutir à « la liaison Quercy-Gascogne » à savoir un pont qui permet d'aller de Castelsarrasin à Cahors sans traverser Moissac mais qui permet surtout, sur cette liaison, de créer de nouvelles zones économiques, le secteur au bord de la 113 entre Moissac et Castelsarrasin étant saturé, et qui permet aux camions des usines de Moissac (certaines classées séveso) de rejoindre directement l'autoroute.

Le 7 juillet 2005 Anne-Marie Charvet, préfète de Tarn-et-Garonne signe l'arrêté comme quoi les travaux peuvent commencer et deux ans l'ouvrage est sur pied.

En réalité Guy-Michel Empociello le précisera : « Il s'agit du plus grand ouvrage jamais réalisé par le Conseil général. Plus de 26 millions d'euros seront engagés dont plus de la moitié sur le pont qui enjambrera le Tarn. » Je ne sais qui fut le réalisateur du pont de Bourret qui me paraît plus important.

Ce succès l'encouragea le 9 décembre 2005 à demander, par une tribune libre dans La Dépêche, de « fonder un nouveau contrat pour l'intercommunalité ». Pour ce faire il faut des moyens et le débat lancé en 2005 rebondira en 2008 : que les fonds Golfech (la part de la taxe professionnelle de Golfech qui va au département et delà revient aux communes) soient donnés à l'intercommunalité mais quand les annuités de la liaison Quercy-Gascogne seront payées, un grand centre commercial « pour faire pièce à

Montauban » avec comme modèle le grand projet toulousain « Portes de Gascogne » et enfin le débat sur les taxes avec le regret que le maire de Castelsarrasin refuse toujours la TPU.

Le MEDEF est appelé à la rescousse avec son président Patrick Bézard-Falgas qui au cours d'une réunion publique à Moissac déclare : « Castelsarrasin-Moissac, géographiquement c'est ridicule. Ce n'est pas deux communes qu'il faut fédérer mais 10, 15, 20. La confluence du Tarn et de la Garonne est la seule partie du département où il n'y a pas de communauté des communes digne de ce nom. »

L'idée c'est d'obtenir le statut de communauté d'agglomération mais il faut réunir 50 000 habitants.

Le tournant de 2008 ?

Dans la salle de la mairie de Castelsarrasin, lieu habituel des réunions de la communauté des communes, le 9 avril 2008, à 18 h, les sept délégués de Moissac sont accompagnés par les suppléants, ce qui n'est pas le cas des sept délégués de Castelsarrasin. Côté Moissac on remarque une présence féminine jeune avec Estelle Hemmami, Hélène Deltort et Martine Damiani à côté des poids lourds de la politique locale : Jean-Paul Nunzi, Guy-Michel Empociello, Pierre Guillamat et Alain Jean. Côté Castelsarrasin seulement deux femmes avec Yvonne Delbosc et Monique Loubières aux côtés de Bernard Dagen, Jean-Pierre Bonnevie, Francis Fernandez, Jacques Lavigne et Christian Gisclos.

Pendant la suspension de séance demandée par le maire de Castelsarrasin, la vingtaine de personnes du public présent échange quelques informations. Ce public est composé surtout de Castelsarrasinois, ceux des deux listes battus, Jean-Pierre Bézies et Patrick Malphette. Les deux communes n'ont désigné pour siéger à l'intercommunalité que des membres de leur groupe pour éviter des surprises au moment des votes.

Côté presse c'est Alain Baute est là pour La Dépêche (compte-rendu publié le lendemain) et Rémi Constans pour Radio Nostalgie, ce dernier étant très au fait de la vie intercommunale qu'il suit depuis longtemps.

Jean-Paul Nunzi, maire de Moissac annonce qu'il n'est pas candidat à sa succession car on lui a reproché trop souvent que la communauté des communes stagnait et il espère que sans lui, un nouveau souffle puisse apparaître. Sauf exception, il ne siègera plus laissant sa place à son suppléant. Il propose pour Moissac Guy-Michel Empociello qui préside d'ailleurs la réunion en tant que doyen d'âge. Côté Castelsarrasin on enregistre la candidature de Bernard Dagen.

Après trois tours de scrutins qui révèlent le même résultat à savoir 7 à 7, le règlement est appliqué et Monsieur Empociello est élu président au bénéfice de l'âge.

Il remercie ceux qui l'ont élu et annonce qu'il est en place pour six ans. Cependant on apprendra ensuite que si le système tournant de présidence entre Castelsarrasin et Moissac qui était en vigueur depuis la naissance de l'intercommunalité, est abandonné, la délégation de Moissac est d'accord pour un partage, trois ans / trois ans. Le maire de Castelsarrasin préférant deux ans / deux ans, ce qu'il rectifiera ensuite au moment de son intervention en proposant un changement tous les un an et demi pour garder une parité.

Pour M. Empociello il faut réussir sur Castel-Moissac à créer une communauté des communes qui puissent faire face à cette de Montauban (« atteindre la taille critique »). Il n'écarte pas l'hypothèse d'un élargissement de cette communauté des communes à d'autres qui le demandent, pour arriver à constituer une communauté d'agglomération. Les points cruciaux sont les suivants : le développement équitable des grandes surfaces, la zone de Fleury, et l'organisation matérielle de l'intercommunalité où il verrait très bien l'embauche d'un directeur général des services, la construction d'une maison de l'intercommunalité, et la mise au point d'un protocole d'accord pour voir où on va. G-M Empociello insistera à plusieurs reprises pour dire que si ça ne marche pas, il s'occupera ailleurs où il ne manque pas de responsabilités.

Après son élection comme vice président, Bernard Dagen apportera quelques réflexions. D'abord une petite polémique classique sur le référendum d'il y a dix ans : 73% des habitants de Moissac furent pour l'intercommunalité contre 65% à Castelsarrasin mais, fait observer Monsieur Dagen 43% votèrent sur sa commune et seulement 32% sur celle de Moissac. Au-delà de ce détail, les deux hommes s'accordent à reconnaître que la population s'intéresse peu à la question et qu'il faudra la consulter sur les priorités à mettre en œuvre.

C'est là qu'on découvre le fonctionnement de la démocratie participative conçue par les élus. Electricités et électeurs voulez-vous payer pour une piscine couverte ou préférez-vous ne pas payer et rester sans piscine couverte ? Voilà le type de question que les élus souhaitent poser aux citoyens pour éviter de se trouver en porte à faux ! La démocratie participative servirait à gérer la misère et non à imposer un autre partage des richesses. Elle concernerait les dépenses mais pas les recettes !

La réunion a eu aussi à l'ordre du jour l'élection des délégués aux autres institutions. La première d'entre elles s'appelle le Sirtomad qui gère les ordures ménagères avec Montauban. Un cafouillage car M. Empociello ne savait plus s'il y avait des titulaires et des suppléants et c'est Alain Jean, maître d'œuvre en la matière, qui expliquera la démarche et alertera à juste titre les élus et le public en notant qu'un autre type de statut est en préparation au Sirtomad qui devrait ramener le nombre de délégués de 30 à 15 avec 9 (donc la majorité) pour la communauté d'agglomération de Montauban. La gestion de l'incinérateur de Montauban, dont le four doit fermer d'ici huit ans, et le rapport avec le syndicat départemental des ordures ménagères, dont le président est Jean-Michel Baylet, semble au cœur des divers débats que nous retrouverons ailleurs.

Quant au syndicat mixte des trois cantons, voilà encore un autre organisme qui vient compliquer l'imbroglio institutionnel.

Le budget 2008

Après son élection comme président, G-M Empociello a préparé un budget plein de projets conformément aux réclamations qu'il formulait depuis des années. La réunion pour le voter, le 2 juin 2008, fut annoncée le jour même dans *La Dépêche* par un très long entretien avec le nouveau président de l'Intercommunalité. Le débat du budget allait faire éclater très fortement les désaccords.

Déjà pendant la campagne électorale, M. Empociello avait répété qu'il fallait refonder cette intercommunalité sauf que constituée sur base de deux communes rien ne peut se faire sans l'accord de l'autre.

Le maire de Castelsarrasin a décrit comme « fantaisiste » voire « dangereux » de tels projets. Le président joua carte sur table : il accepta seulement de réduire de 15 à 7,5% l'augmentation des taxes visant à accroître les rentrées financières indispensables mais pour le reste il décida de maintenir ses projets. Il suffisait de passer au vote et il pensait qu'ayant le bénéfice de l'âge il emporterait la décision. M. Dagen a demandé un vote à bulletin de secret. Il suffit d'un tiers des membres pour l'obtenir et un vote à bulletin secret fait que la voix du président est perdue dans le secret et n'est donc plus prépondérante. Conséquence : le budget ne peut pas être voté.

Il s'agit d'un affrontement entre deux lignes politiques. Le maire de Castelsarrasin en reste à une gestion sage « de petit épicier d'après le président » et du côté de Moissac on accumule tellement de projets qu'ils prouveront le dynamisme de l'institution.

Prenons un exemple : la piscine couverte. A l'autre bout du département, à Caussade, le débat municipal a porté lui aussi sur le sujet. Or cet été la piscine d'été sera fermée car elle n'est pas aux normes, depuis longtemps, et le nouveau maire préfère jouer la prudence ! A quoi bon promettre une piscine d'hiver si on n'est pas capable d'avoir la piscine d'été en bon état de marche ? De plus en plus, les collectivités locales sont prises entre deux feux : le désengagement de l'Etat et les demandes des citoyens. Bien sûr, une piscine d'hiver serait très bien pour Moissac-Castelsarrasin mais qui va la payer surtout si on ajoute le paiement d'une nouvelle étude à 10 000 euros après une précédente de 47 000 euros, et six autres projets aussi importants ?

Qui va payer ? C'est là qu'intervient une autre dimension. Le président de Castelsarrasin-Moissac est aussi le premier vice-président du Conseil général ou le maire de Castelsarrasin préside la commission des finances ! Nous sommes donc dans le même monde politique ! Sauf que le maire de Castelsarrasin aura cette question : « est-ce que le Conseil général finance les projets en fonction du demandeur ou en fonction du projet ? »

Le lien direct entre J-M Baylet et son ancien éditorialiste à *La Dépêche*, M-G Empociello est-il de nature à débloquer les fonds pour les grandes réalisations prévues ? Cette question n'est pas nouvelle ni en Tarn-et-Garonne, ni ailleurs mais est nouveau le fait qu'elle puisse être posée publiquement en Conseil communautaire.

Les intercommunalités sont le plus souvent des instances sous le contrôle plus direct encore que les communes, du Conseil général.

Quels projets pour M. Empociello ?

La piscine, la maison de l'intercommunalité (30 000 euros), le pôle cheval, la caserne des pompiers (la première intercommunale), le campus universitaire public ou privé, l'aérodrome de Gandalou devenant aérodrome d'affaires, et trois créations d'emploi pour faire fonctionner l'intercommunalité. La nouvelle zone de Fleury, où va s'installer un lieu hospitalier avec 72 lits (un SSR), serait au cœur du développement.

Quelle utilité et quelles finances ? répond M. Dagen.

La piscine c'est une étude de 10 000 euros qui est inscrite au budget quand une étude est dans les cartons, largement suffisante pour prendre des décisions, et qui a coûté presque 50 000 euros.

Le pôle cheval ? le déplacement de l'hippodrome ne peut se réaliser qu'avec l'accord de Castelsarrasin puisqu'il n'est pas de compétence intercommunale et ce déplacement chiffré seulement à 15 000 euros apparaît comme fantaisiste.

Des emplois nouveaux dont un directeur de service ? dépense inutile.

La maison de l'intercommunalité ? il n'y a pas urgence.

Pour un campus universitaire ? il faudrait d'abord interroger les services du rectorat dont on vérifie que la tendance au regroupement sur Toulouse revient en vogue.

La base du raisonnement de M. Dagen c'est : « où trouver l'argent ? » dans un contexte qui devient de plus en plus difficile.

Dès le projet M. Empociello a répondu : augmentation de 7,5% des taxes et de nouvelles subventions du conseil général à partir des fonds Golfech avec à la clef un emprunt de 10 au 12 millions d'euros. Plus les espoirs que peuvent susciter les entrées de taxes professionnelles grâce aux nouvelles grandes surfaces qui vont s'implanter surtout sur Moissac afin d'atteindre la même superficie qu'à Castel soit environ 10 à 12 000 m².

Dans son élan M. Empociello parle même de ramener à l'intercommunalité la compétence ADSL. Sait-il seulement que la municipalité de Castel a déjà donné cette compétence au SIVOM ?

Premier épilogue

Le sous-préfet demandera à ce qu'un accord soit trouvé rapidement sinon il charge lui-même de fixer le budget. Alors M. Empociello sera contraint d'abandonner les projets les moins réalisables (le pôle cheval par exemple) et après un partage par deux des autres projets, un budget sera voté quinze jours après et une grande convergence se poursuivra ensuite.

Passons à 2009

Le 23 février, est la date retenue pour le vote du budget 2009 par cette intercommunalité. Moment crucial pour toute collectivité territoriale. En conséquence le 27 janvier il fallait discuter des « orientations ». Comme toujours, ce point était à la fin d'une réunion à l'ordre du jour déjà chargé ! La loi devrait imposer qu'un tel point soit toujours mis au départ d'un conseil municipal ou communautaire.

C'est donc en fin de réunion que le président Guy-Michel Empociello a pu donner son point de vue personnel sur l'avenir et il l'a fait de la manière la plus concrète possible... en commençant par les recettes. C'est une banalité de le dire, mais ce sont les finances qui commandent les projets et non les projets qui commandent les finances ! Quoique ! En effet, l'essentiel des recettes c'est, pour les élus, d'aller à la chasse aux subventions (conseil général, conseil régional, Etat, Europe). De ce fait, tous les projets sont déjà « calibrés » ! Combien de maires ou de présidents d'intercommunalité abandonnent des projets faute de financement n'entrant pas dans les « politiques publiques » ? Cependant un inquiétude pèse sur les collectivités locales : Sarkozy v eut supprimer la taxe professionnelle ! L'idée a été clairement exprimée : la taxe reçue de Golfech ne peut bouger mais si une troisième tranche voyait le jour alors en effet peut-être la situation serait différente. La commune de Moissac connaît la question car, si j'ai bien compris, les taxes professionnelles attendues des centres commerciaux nouveaux semblent reportées à plus tard. Car un des débats classiques de l'intercommunalité c'est les centres

commerciaux : puisque la même superficie est atteinte des deux côtés (20.000 m²) tout va bien sauf que côté Castelsarrasin on veut développer la zone dite « terre blanche ».

J'ai attendu le compte-rendu fait par **La Dépêche du Midi** pour proposer le mien. Suite donc, à un reflet fidèle de la réunion, il est possible d'apporter des données essentielles oubliées : la taxe professionnelle qui entre à l'intercommunalité est quasiment nulle (elle reste dans chaque commune), les seules recettes fiscales sont donc celles versées par les habitants à savoir un total de 680 000 euros (soit 27 euros par habitants). Pour l'an prochain, une augmentation de 2% est programmées. Comment avec de tels moyens envisager une réalisation qui donne un visage à l'intercommunalité ? S'il n'y a rien qui ne puisse être fait en commun pourquoi rester ensemble ?

Et c'est l'autre point sur lequel il faut insister : cette intercommunalité à deux se trouve à présent à l'étroit ! Il faudrait, s'accorder à penser les élus, se regrouper avec les intercommunalités de Lavilledieu et Saint-Nicolas, ainsi qu'avec les petites communes autour de Moissac qui restent sans structure. Le maire de Castelsarrasin fait d'ailleurs observer qu'en France, le nombre de personnes rassemblées par les intercommunalités augmente alors que le nombre d'intercommunalités diminue ! Donc nous sommes entrés dans une phase de regroupement d'intercommunalités après la phase de regroupement de communes. Quand pourra-t-on considérer que les limites intercommunales sont devenues assez fixes pour mieux s'institutionnaliser ? Tant que ce point n'est pas tranché il est impossible de passer à une quelconque élection directe intercommunale car il est impossible d'avoir en France deux types de citoyens : ceux qui pourraient voter pour une intercommunalité et ceux qui ne le pourraient pas.

Pourquoi toujours plus de regroupements ? Nous revenons ainsi aux questions budgétaires débattues le 27 janvier. Pour créer une piscine couverte Castelsarrasin-Moissac, il faut ensuite 400 000 euros de frais de fonctionnement (9 millions d'investissement avec peut-être 60% de subventions). S'ils pouvaient être pris en charge par « un bassin de vie » plus grand que les deux communes, alors il serait plus facilement réalisable ! Sauf que pour Bernard Dagen, si les petites communes n'ont pas voulu s'associer à leur intercommunalité c'était justement pour ne pas payer la fameuse liaison Quercy-Gascogne (le nouveau pont sur la Garonne). Et nous revenons toujours à la question : qui paie ? En alliance avec Saint Nicolas, il a été évoqué le fait de construire cette éventuelle piscine en complément avec celle existante sur le plan d'eau (sans qu'on comprenne vraiment le sens des propos émis).

Le compte-rendu de **La Dépêche** indique que ce projet « la population locale, on le sait, y est très attachée ». Je ne sais comment cette donnée a été mesurée mais entre l'autre projet, l'aérodrome de Gandalou à développer et la piscine, il me semble qu'il y a deux stratégies.

Piscine, Gandalou, et le projet « environnement » ? Voilà un autre projet qui devrait pousser nos regards vers une institution colossale : Le Bassin Adour-Garonne. Un ingénieur vient d'être embauché par la communauté (en fait un remplacement) qui va se pencher sur le cas des ordures ménagères mais aussi sur un travail de fond concernant l'environnement, travail qui pourrait s'inscrire dans un projet de Parc régional cher à Adour-Garonne. Un point sur lequel nous reviendrons à l'occasion afin de terminer pour aujourd'hui par la fibre optique. Il s'agit là de concret : le très haut débit va être mis en place par la société SEM Terra, dans laquelle le conseil général du Tarn-et-Garonne est

actionnaire mais beaucoup moins que le voisin tarnais. Cette société doit aussi installer le haut débit dans les zones blanches du secteur de Castelsarrasin et Saint Nicolas.

On peut penser que grâce à la boucle Très Haut Débit des secteurs iront très vite pendant que d'autres en resteront à ramer sans cesse.

Dernière info : c'est sans doute une des rares intercommunalités où aucun élu ne reçoit de rémunération !

29-01-2009 Jean-Paul Damaggio

Puis en 2013 le budget ne peut pas être voté

Quelle chance, les élus n'ayant pas pu voter le budget nous l'avons sur Internet par la Cour des Comptes ! Depuis des années je demande que les collectivités soient contraintes de publier sur le net leur budget tout en sachant que la lecture de cet document n'est pas simple. Mais bon consultez donc ce document qui confirme le ridicule des élus de cette intercommunalité. En 2008 c'est sous la présidence de M. Empociello qu'il ya eu blocage : 7 voix pour et 7 voix contre (comme le vote est à bulletin secret le président n'a pas de voix prépondérante).. A ce moment là la négociation avait abouti car M. Empociello avait abandonné ses objectifs. Cette fois la présidence est celle de M. Dagen et la discussion a été impossible. J-P Damaggio

Accédez au document en cliquant [ICI](#)

9 - Communauté de communes du terroir Grisolles/Villebrumier (CCTGV)

Date de création : 9 juin 1999

Décisions des conseils municipaux : BESSENS (17-06-99), CAMPSAS (15-06-99), DIEUPENTALE (21-06-99), GRISOLLES (22-06-99), LABASTIDE SAINT-PIERRE (21-06-99), NOHIC (17-06-99), ORGUEUIL (21-06-99), REYNIÉS (17-06-99), VARENNES (21-06-99), VILLEBRUMIER (11-06-99)

Deux communes ont quatre délégués : Labastide St Pierre et Grisolles

Les autres communes ont deux délégués. Soit un total de 24.

Cet EPCI a de gros problèmes de périmètre. Il regroupe des éléments de deux cantons : Villebrumier et Grisolles. Pour Villebrumier, Verlhac-Tescou a rejoint Monclar, et Saint-Nauphary, Montauban. Pour Grisolles, trois communes restent orphelines car elles préféreraient rejoindre Fronton ou Verdun. C'est le cas de Pompignan, Canals et Fabas.

Le retard pris par le canton de Verdun a se constituer en communautés des communes a poussé Grisolles vers Villebrumier or le secteur de Grisolles se sent plus proche de Verdun. Il suffit de penser au secteur scolaire du Collège de Grisolles. Dès la création de la communauté de Verdun, les élus de Grisolles penchèrent pour un rattachement. Jedan-Pierre Lacourt, maire de Grisolles annonça publiquement ce souhait en novembre 2004. Il y eut une rencontre avec le préfet dont nous vérifions le rôle majeur, et qui répondit que, de toute façon, à l'avenir, Grisolles, Villebrumier et Verdun étaient destinés à se retrouver ensemble. Donc le statu-quo fut imposé à Grisolles. La présidente de la TGV, Marie-Claude Nègre, fut l'opposante la plus déterminée à ce projet car cela « entraînerait des modifications sur les finances intercommunales »³. La commune de Pompignan aurait alors pu rejoindre cette nouvelle intercommunalité car n'étant pas limitrophe de Verdun, elle ne le peut pour le moment.

Dans le découpage il y a le cas « central » de la commune de Bressols, une « zone blanche » (terminologie adoptée pour les récalcitrants) qui peut opter soit pour Montauban, soit pour Montech, soit pour Grisolles, son canton.

Fiscalité : fiscalité additionnelle sans taxe professionnelle de zone.

Les compétences : environnement, action sociale, développement économique, établissement scolaires, le péri-scolaire, la voirie, l'habitat et la compétence que l'on retrouve aussi à Nègrepelisse : « prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme » qu'il faut peut-être appeler plus simplement « opération façades » c'est-à-dire une aide financière (autour de 30% du montant des travaux) à ceux qui rénovent leurs façades dans les villes et villages et dans les règles établies.

Cette communauté des communes est un équilibre instable entre Villebrumier et Grisolles, c'est peut-être ce qui explique que les maires de ces deux communes aient

³ La Dépêche 6-11-2004

préférée se tenir à l'écart de son activité. La présidente sortante, Marie-Claude Nègre, est maire de Campsas, le siège de la communauté est à Labastide Saint-Pierre.

La réunion pour son élection s'est tenue le 16 avril avec, à l'inverse d'autres endroits, très peu de suppléants et très peu public malgré une annonce avec gros titre dans ***La Dépêche***.

Un des secteurs clefs qui fait souvent débat c'est la petite enfance avec des relais assistantes maternelles et trois crèches à Bessens, Labastide St Pierre, Villebrumier, la suivante devant être installée à Grisolles. Celle de Labastide St-Pierre inaugurée en décembre 2003 a une capacité d'accueil de vingt enfants et est gérée par une association « Les Petits Pierrots ». Celle de Bessens un peu plus petite, pour seize enfants est gérée par l'association « L'île aux Bambins » à partir de juin 2004. Celle de Villebrumier de même ampleur est gérée par une autre association. Il n'y a donc pas d'emplois publics mais délégation à une association.

Pour l'élection de la présidente, les délégués réunis dans une salle de la mairie de Labastide St-Pierre n'eurent aucune difficultés. Marie-Claude Nègre la sortante, maire de Campsas, qui échoua en tant que candidate au conseil général, est réélue avec quatre vice-présidents : Alain Albinet de Varennes pour le pôle technique, Claude Lavergne de Labastide St Pierre pour l'environnement cadre de vie et habitat, Jean-Louis Marty de Villebrumier pour le pôle économique et enfin Martine Barasc de Grisolles pour les affaires sociales et la petite enfance. Seule cette dernière eut un autre candidat contre elle mais elle fut largement élue.

10 - Communauté d'agglomération Montauban-Trois Rivières⁴

Le 27 novembre 1997 les décisions des conseils municipaux : CORBARIEU (11-12-97), LAMOTHE-CAPDEVILLE (16-12-97), MONTAUBAN (18-12-97), MONTBETON (23-12-97), SAINT-NAUPHARY (12-12-97), VILLEMADE (13-12-97) permettent la création d'une communauté des communes qui va se transformer suite en Communautés d'agglomération suite à leur création par la loi de Chevènement en 1999. C'est donc le 21-12-1999 que naît celle-ci sous les auspices du maire de Montauban, Roland Garrigues. Juste à la fin de son mandat en 2001 il a enregistré le désir d'Albefeuille-Lagarde de rejoindre cette intercommunalité, décision qui sera renvoyée après les élections et mise en œuvre par la nouvelle maire de Montauban Brigitte Barèges.

Le 18 avril 2008 il ne pouvait pas y avoir de surprises : Brigitte Barèges était réélue présidente de la Communauté d'agglomération. Elle a eu 41 voix sur 42 car il y avait une absente : Dominique Salomon de la liste Mouchard qui avait élu contre son gré à ce poste. Madame Barèges avait adopté la même tactique au cours du mandat précédent où elle avait fait élire M. Chailloux pour représenter la minorité, celui accepta un temps puis démissionna.

La liste des vice-présidents alterna un élu de Montauban et un des autres communes de la communauté. Nous trouvons donc dans l'ordre : Madame Bournazel, M. Labruyère, Pierre-Antoine Lévi, Bernard Paillarès, Patrice Alozy, Alain Gabach, Jena-Claude Croisy, Michel Well, Marie-Christine Saturnin, Marc Bourdoncle, Valy Centomo et Pierre Bonnefous.

Tous les observateurs de la vie politique locale ont pu observer l'écart considérable entre les conseils municipaux conflictuels avec la gauche, les conseils communautaires consensuels... avec des membres de gauche⁵.

⁴ Comme partout ailleurs Mme Barèges fera changer le nom en Grand Montauban.

⁵ Après les municipales de 2008, le nouveau maire de Bressols fera intégrer sa commune au Grand Montauban.

11 - Communauté de communes des Deux Rives

Cette communauté regroupe trois cantons : Valence d’Agen, Bourg de Visa, Auvillar. La date de création, 24-12-2001, ne correspond pas à la réalité car elle signifie qu’à ce moment-là, conformément à la loi Chevènement, c’est le District des Deux-Rives qui devient Communauté des Communes. Ce district avait été imposé par la création de la Centrale de Golfech afin que la taxe professionnelle de la centrale, vu son ampleur, soit distribuée autrement que les taxes professionnelles habituelles.

AUVILLAR, BARDIGUES, CASTELSAGRAT, DONZAC, DUNES, ESPALAIS, GASQUES, GOLFECH, GOUDOURVILLE, LAMAGISTERE, LE PIN, MALAUSE, MERLES, MONTJOI, PERVILLE, POMMEVIC, SAINT-CIRICE, SAINT-CLAIR, SAINT-LOUP, SAINT-MICHEL, SAINT-PAUL-D'ESPIS, SAINT-VINCENT-LESPINASSE, SISTELS, VALENCE

Les compétences sont en conséquence beaucoup plus importantes qu’ailleurs, cette communauté des communes préfigurant l’avenir.

On trouve : tout l’assainissement, les ordures ménagères, toute l’aide sociale, tout le développement économique, le tourisme, la culture, le sport, l’école et le péri-scolaire, le schéma de cohérence territoriale (SCOT), les transports, la voirie, tout l’habitat, le centre de secours, la télécommunication la gestion de personnel et l’acquisition en commun de matériel.

Fiscalité : fiscalité additionnelle sans taxe professionnelle de zone.

Le président qui a été réélu en 2008 est Jean-Michel Baylet qui pour ce faire a dû redevenir conseiller municipal. En effet, en tant que District, il pouvait être président sans être élu de base, en conséquence pour éviter la loi sur le cumul des mandats il avait abandonné tout poste municipal en 2001. Mais avec la Communauté des Communes il lui fallait un titre de conseiller municipal et il décida de choisir la commune de Montjoi.

Les fonctions de président d’un tel organisme n’entre pas dans le cumul de mandats donc en plus de sénateur et président du conseil général, Jean-Michel Baylet peut cumuler la présidence de la communauté des communes, et du Pays Garonne-Quercy-Gascogne.

Après l’élection du président, réalisée sous le contrôle de Camille Mallevialle le doyen et maire de Saint-Paul d’Espis, il y eut l’élection de 14 vice-présidents qui dans l’ordre sont : Alexis Calafat de Golfech, Jean-Paul Terrenne de Donzac, Jacques Bousquet de Valence d’Agen, Christian Astruc de Dunes (Conseiller général de son Canton), Renée Raffy de Montjoi, Gilbert Abarnou, Marcel Molle d’Espalais, Jean-Paul Delachoux de Pompignan, Michel Delrieu d’Auvillar, Christian Sazy de Gasques, Henri Alibert de Saint-Michel, Bernard Doussou de Lamagistère, Marcel Bardols de Saint-Vincent et Bernard Ducom de Saint-Loup.

Pour mesurer l’importance de cette intercommunalité il suffit de pointer la réalité du Centre intercommunal d’action sociale (CIAS) qui a un budget de 3 millions d’euros et une centaine de salariés et dont le président élu a été Jean-Pierre Parisse.

12 - Communauté de communes Garonne et Canal (Montech)

Date de création : 12-07-2002

Elle regroupe les communes suivantes autour de Montech comme chef-lieu de canton : ESCATALENS, FINHAN, LACOURT-SAINT-PIERRE, MONBEQUI, MONTBARTIER.

Fiscalité : fiscalité additionnelle sans taxe professionnelle de zone.

Les compétences sont classiques : ordures ménagères, développement économique, tourisme, activités culturelles ou socioculturelles, le SCOT, la voirie et l'OPAH.

Cette intercommunalité se distingue dès le départ par une maison intercommunale. Dès décembre 2005 le conseil communautaire décide même l'extension du bâtiment pour un montant au départ de 500 000 euros avec bien sûr des demandes de financement auprès de l'Etat, de la Région et du Conseil Général.

Contrairement aux débats très feutrés qui occupent les EPCIs, dans celle de Montech il y eut un affrontement entre le maire de Montech et le maire d'Escatalens qui se solda par la démission de ce dernier en septembre 2005. Quel différent ? L'urbanisation galopante de la ville de Montech décidée par son maire Robert Lagrèze et fortement contestée par Michel Cornille le maire d'Escatalens.

Monsieur Lagrèze écrit : « En ce qui concerne les projets urbanistiques et commerciaux de Montech, au même titre que ceux d'Escatalens et des autres communes, la coopération renforcée, n'induit ni ne permet d'aucune manière une quelconque ingérence dans les initiatives communales respectives. La communauté a d'ailleurs le devoir de respecter cette diversité communale. »

En avril 2008 cette communauté des communes franchit une étape nouvelle. Le maire de Montech, M. Lagrèze, ayant été battu par Valérie Rabassa c'est cette dernière qui prend également la présidence de l'EPCI. Elle est entrée en politique par le poste d'adjointe au maire M. Lagrèze en 2001, puis surtout en étant élue Conseillère régionale avec l'UDF en 2004. Deux ans après elle se lance dans les élections législatives par une imposante campagne publicitaire mais elle échoue dès les premier tour. Après sa victoire à Montech en 2008, elle se range dans le camp UMP.

Ajout mars 2011

Le 26 février *La Dépêche* titre : **Rififi pour la commission départementale**. Comme pour des articles qu'il m'arrive d'écrire, difficile de comprendre. Il s'agit de la commission départementale de coopération intercommunale qui se met en place dans tous les départements. Vous êtes plus avancés ? Je crains que non d'où mon exemple concret.

Après la victoire de Jacques Moignard, PS, à la municipale partielle pour la mairie de Montech, il fallait réunir l'intercommunalité... où il ne pouvait qu'être élu président en remplacement de la battue Valérie Rabassa, UMP. Après avoir annoncé sa candidature, un conseiller communautaire demanda si, avant de voter, il pouvait expliquer ses projets. Hésitation dans l'assemblée. Est-ce légal une telle question ? Le doyen qui préside, le maire de Lacourt Saint Pierre, pense qu'on peut écouter la réponse. Je ne retiens que cet élément : « **nous sommes à la veille (et il**

insiste sur le mot à la veille) d'une nouvelle cartographie départementale, et il y a deux ou trois communes qui envisagent de rejoindre celle de Montech. » J'étais présent surtout pour entendre cette réponse !

Dans les sombres couloirs des pouvoirs une nouvelle carte se met en place dont la cohérence sautera aux yeux des citoyens quand elle sortira des cartons. C'est la confirmation d'infos déjà données.

Jouons au petit jeu de savoir qui, pour connaître les vagues qui peuvent suivre. Saint-Porquier ? Vu que l'intercommunalité autour de Lavilledieu du Temple doit mourir comment la dépecer ? Castelsarrasin-Moissac aimerait récupérer des morceaux mais lesquels ?

Peut-être Cordes Tolosannes trop loin de Saint-Nicolas et plus près de Montech veut aussi changer ? C'est alors l'intercom de Saint-Nicolas qui risque de souffrir ?

Bourret peut-être veut quitter Verdun qui va crier au scandale !

C'est ici que j'en reviens à la commission départementale de la coopération intercommunale. Il faut s'habituer au sigle, CDCI car c'est là que tout va se jouer ! Nouveau lieu de pouvoir, sa composition est donc devenue un enjeu crucial. Rififi ça veut dire que Madame Barèges ne veut pas s'aligner derrière la proposition Baylet pour la composer ! Francis Labruyère, président de l'association des maires et ami de Baylet, déclare : « Tout pourrait être si simple et si serein ! » Les listes devaient être déposées au plus tard le mardi 1^{er} mars à 12 h. Je n'en sais pas plus mais visiblement Jacques Moignard sait dans quel sens va le vent.

Pour expliquer son projet il a pointé « l'état un petit peu végétatif » de cette intercommunalité qui va devenir plus tonique. Il va donc se passer un miracle car sur 18 membres, trois nouveaux seulement arrivent, et ça y est c'est la révolution ! Sauf les trois nouveaux de Montech, les mêmes qui avaient élus Valerie Rabassa (UMP) viennent donc à l'unanimité d'élire Jacques Moignard (PS). Notons en passant que sur les 18 membres (3 par communes qui sont au nombre de 6) il y avait 16% de femmes.

Le nouveau président était prêt à repartir avec les mêmes vice-présidents, solution qui semblait la plus pratique (il reste cinq communes donc les 5 maires étaient vice-présidents) mais trois personnes se portent candidates pour le poste de premier vice-président. Il faudra deux tours de scrutin pour que l'emporte le maire de Monbéqui, Alfred Marty. Deux candidats à nouveau pour le poste de deuxième vice-président. Je ne suis pas resté jusqu'à la fin mais je crains que le bureau soit exclusivement masculin.

L'intercommunalité, machine à produire du consensus (pour élire le président) peut laisser pointer également le malaise quand le dit président n'a pas réglé à l'avance le choix des vice-présidents. Une démocratie qui l'honore mais qui en même temps est dérisoire. Jacques Moignard pendant une suspension de séance a demandé : « le premier vice-président a -t-il une fonction particulière ? » Non, de toute façon les vice-présidences ne sont pas désignées sur la base de compétences liées aux fonctions de l'institution ! Supposons que personne ne veuille s'occuper de la voirie... Heureusement le personnel administratif est là et le côté féminin y occupe une large place...

3-03-2011 Jean-Paul Damaggio

13 - Communauté de communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron

Date de création : 20-12-2002

Autour de Nègrepelisse c'est tout le canton qui st regroupé ALBIAS, BIOULE, MONTRICOUX, NEGREPELISSE, SAINT-ETIENNE-DE-TULMONT, VAISSAC, avec en plus BRUNIQUEL.

Fiscalité : fiscalité additionnelle sans taxe professionnelle de zone.

Comme pour Valence d'Agen la date de création de cette communauté des communes masque le fait qu'elle est la simple transformation d'une structure précédente, un SIVOM.

C'est donc seulement le 20 décembre 2002 que cette intercommunalité voit le jour avec comme président Jean Cambon et nous allons vérifier que ses compétences sont très importantes.

On trouve en effet : l'eau, tout l'assainissement, les ordures ménagères, l'environnement, l'action sociale, le développement économique, le tourisme, la culture, le péri-scolaire, le sport, les réserves foncières, la voirie, tout le logement, l'OPAH, l'amélioration du parc immobilier d'intérêt communautaire, internet, et même cette compétence à rallonge : « prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme ».

Fiscalité : fiscalité additionnelle sans taxe professionnelle de zone.

C'est le lundi 7 avril que Jean Cambon était réélu président de la communauté des communes à l'unanimité. Il propose que les vice-présidences soient au nombre de six ce qui correspond au nombre de communes adhérentes. Voici donc les noms des vice-présidents : MM Colinet et Teyssières, Madame Pern-Savignac, MM Serrat, Delmas et Montet.

14 - Communauté des Communes Pays Garonne et Gascogne

Lieu : Verdun sur Garonne

AUCAMVILLE, BEAUPUY, BO UILLAC, BOURRET, COMBEROUGER, MAS-GRENIER, SAINT-SARDOS, SAVENES, VERDUN-SUR-GARONNE

Cette communauté avait une capitale toute désignée, Verdun sur Garonne, un conseiller général et maire de cette commune bien installé pour conduire sa création et pourtant elle est née seulement le 23-12-2002. Denis Roger, le maire en question, ne s'en cache pas en faisant le bilan en 2008, il est entré à reculons dans le processus.

Nous le vérifions par les compétences retenues : le traitement des déchets, l'assainissement non collectif, les activités périscolaires, la culture, les transports non-urbains, l'OPAH, internet et la constitution de réserves foncières.

Même en cherchant bien on n'y trouve pas la voirie pourtant pièce maîtresse dans presque tous les autres EPCIs (sauf Castel-Moissac, St-Antonin-Caylus).

Est-ce à dire que le rêve de nouveau pont n'entre pas dans les compétences intercommunales ?

Nous avons découvert celui qui a été réalisé à Moissac. Aux vœux de 2008, à Verdun, Denis Roger indiquait que ce pont était toujours en vue mais aux vœux de 2006 il avait été plus explicite : « J'ai le plaisir de vous annoncer qu'ensemble nous allons ouvrir une nouvelle page de l'histoire de notre commune. Elle a officiellement commencé à s'écrire le mardi 15 novembre 2005, le jour où devant l'assemblée départementale, le président Jean-Michel Baylet a annoncé la réalisation du pont de franchissement de la Garonne à Verdun ». Il y eut alors projection d'images et l'annonce que les travaux débuteront fin 2006 pour ouvrir le pont à la circulation fin 2008. Denis Roger a pu conclure : « Voilà l'aboutissement d'un travail de fond que nous avons mené longtemps, très longtemps, sans jamais baisser les bras, mon père pendant vingt-quatre ans et moi qui lui ai succédé au Conseil général pendant onze ans. » Le combat continue.

Concernant les ordures ménagères, coup de théâtre dans un ciel serein : le syndicat du secteur Grisolles et Verdun décide à la fin 2005 de quitter le syndicat départemental des déchets qui se trouve donc avec le titre de « départemental » mais avec peu de membres du département ! On y trouve l'EPCI des Terrasses et vallée de l'Aveyron, celle du Quercy Caussadais, et la QRG.A.

En face il y a surtout le SIRTOMAD, Syndicat Mixte qui regroupe Montauban, Castelsarrasin, Moissac.

Explications : le 13 juillet 2005 Denis Roger a notifié au syndicat départemental qu'il reprenait son autonomie alors que le Conseil général, par le syndicat départemental, avait des investissements en cours comme le quai de transfert de Dieupentale soit 264 800 euros. Ce syndicat départemental voulait mettre en place une organisation générale en matière d'ordures ménagères après la fermeture de petits incinérateurs qui n'étaient plus aux normes à Auvillar, Caylus et Nègrepelisse ainsi que les décharges de Réalville et Puycornet. Le syndicat intercommunal d'enlèvement et d'élimination et des ordures ménagères de Grisolles et Verdun (SIEEOM) auquel participe par exemple Saint-Nicolas de la Grave se félicitera fin 2005 de son développement avec justement le quai de Dieupentale (douze employés sur le site).

Fiscalité : La fiscalité additionnelle sans taxe professionnelle de zone.

Au cours de la réunion d'avril 2008, Denis Roger a souhaité faire un bilan devant les 21 titulaires dont le maire de Bourret est le plus jeune (31 ans). Comme dans d'autres endroits il y a d'abord eu un SIVOM à la carte, les contrats de terroirs d'une durée de trois ans, puis « poussé plus ou moins au regroupement sous peine de perdre la DGF » c'est « le couteau sous la gorge » indique M. Roger que se crée la communauté des communes le 1^{er} janvier 2003 avec Pascal Catusse comme employé.

Il s'agit d'un territoire aux solidarités fortes avec jusqu'en 1997 des pertes d'habitants mais depuis les années 2001-2002 c'est l'inversion de la tendance de manière très nette. Augmentation depuis cette date de 25% de la population.

Les réalisations : la question d'assainissement, la gestion du lac de Saint-Sardos, l'abbaye de Grandselves, les gîtes touristiques, le SIEEOM pour les ordures ménagères, les deux membres de la police communautaire, l'école de football intercommunale avec 20 enfants, les opérations pour les façades. Pour le transport à la demande, M. Roger note qu'il y a eu une belle pétition pour le demander suite à la fermeture de la ligne Beaumont-Toulouse, mais ensuite il y eut peu de clients donc le projet fut arrêté.

La petite enfance avec la deuxième crèche, les relais assistances maternelles (49 personnes) avec de larges heures d'ouverture et une tarification très faible. Il y a aussi le centre de loisirs suite au passage à quatre jours dans les écoles de Beaupuy, Bourret, Comberouger et Saint-Sardos à la rentrée 2005. Ce centre est installé à Saint-Sardos et des bus amène les enfants des autres communes (10 euros par jour avec repas).

Pour l'eau, la gestion se fait avec Veolia : un contrat d'affermage sur douze ans a été signé pour toute les questions d'assainissement non collectif qui tombent sous le coup de la loi sur l'eau de 1992.

Le doyen fait l'appel des délégués : il se trompe pour la maire de Comberouger et tente de se rattraper en disant qu'il a amené deux suppléantes !

M. Roger 19 voix (plus un nul et un blanc) ; deux vice-présidents : Abeillé de Savènes laisse sa place à M. Toulouse du Mas (un blanc) puis est élu M. Fénie Gérard le maire de Saint-Sardos (3 blancs).

Dans le bureau il y a en plus les six maires restants.

La rémunération du président : le 41% voir autre cas.

15 – Terrasses et plaines des deux cantons

Ce territoire ne s'appuie sur aucun chef-lieu de canton avec comme communes concernées : BARRY D'ISLEMADE, LAVILLEDIEU DU TEMPLE, LABASTIDE DU TEMPLE, LES BARTHES, MEAUZAC, SAINT-PORQUIER. Voilà pourquoi la naissance est tardive : le 29-11-2006 mais avec comme régime fiscal la TPU.

Président **Kléber Leygue** maire de Labastide du Temple

Les compétences sont réduites au minimum avec la voirie, les déchets ménagers, les zones artisanales et le tourisme. Il s'y ajoute le SCOT schéma de cohérence territoriale.

E ce début 2014 la présidence a changé.

16 - Communauté des communes Sère-Garonne-Gimone (S2G)

La benjamine de l'histoire (29-11-2006) recoupe le canton de St Nicolas :

ANGEVILLE, CASTELFERRUS, CASTELMAYRAN, CAUMONT, CORDES-TOLOSANNES, COUTURES, FAJOLLES, GARGANVILLAR, LABOURGADE, LAFITTE, MONTAIN, SAINT-AIGNAN, SAINT-ARROUMEX, SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE

Comme c'est celle où je réside, je vais être plus précis.

Les compétences sont classiques : voirie, ordures ménagères, développement économique, plans locaux d'urbanisme, le SCOT.

Son régime fiscal est celui de la TPU.

L'élection du président

La réunion a commencé par quelques mots de bienvenue du maire de Saint-Nicolas président sortant de la jeune intercommunalité. Il indique seulement : « On a bien fait de créer cette communauté des communes qui a permis de récupérer 400 à 500 mille euros de subventions ». Puis la parole est laissée au doyen d'âge, le maire de Castelferrus depuis 26 ans, né le 18 avril 1925, c'est presque son anniversaire. Après l'appel des délégués, il est demandé les candidats à la présidence. Ils sont deux : Jean-Marie Bence et Jean-Claude Giavarini. Ils expliquent leurs positions respectives.

Après le vote à bulletins secrets voici les résultats. Sur 28 délégués (2 par communes) 27 se sont exprimés avec 14 voix pour Bence et 13 voix pour Giavarini. Faut-il compter les inscrits pour calculer la majorité qui serait alors de 14 + 1 soit 15 voix ? Après vérification auprès de la préfecture, il ne faut compter que les exprimés. Mais $13,4 + 1 = 14,5$ et Bence a seulement 14 voix. Après vérification auprès de Mairie Conseils, il ressort que pour un nombre impair on ajuste au pair inférieur donc 26, ce qui fait que la majorité est de $13 + 1 = 14$. Jean-Marie Bence est élu au premier tour.

La première vice-présidence est proposée au maire et conseiller général de Saint-Nicolas qui est élu avec 24 voix sur 28. Pour le vice-président suivant, Jean-Claude Giavarini propose Christian Lacassagne qui en réponse propose Giavarini qui accepte et est élu avec 22 voix. Pour la troisième vice-présidence c'est Ch. Lacassagne qui propose qu'une femme soit à ce poste. Monique Delzers, élue elle aussi avec 22 voix. Le dernier vice-président est Ch. Lacassagne élu avec 20 voix. Jean-Claude Giavarini fait observer que le secteur de la Gimone n'est pas représenté. Ceci étant dans le bureau on trouve les représentants des autres communes qui en sont le ou la maire.

Ensuite à l'ordre du jour, le vote des indemnités des élus.

Pour une communauté des communes de 3500 à 9999 habitants le maximum est de 1543 euros brut soit 41% de l'indice 1015. Jean-Marie Bence propose de reconduire l'indemnité du président précédent soit 70% de cet indice c'est-à-dire concrètement 1080 euros indique Joël Capayrou après demande d'un délégué qui ne comprenait pas les questions de pourcentage.

Jean-Marie Bence propose que les vice-présidents accèdent à l'indemnité à laquelle ils ont droit pour faire le travail intercommunal qui va être de plus en plus prenant. Il retient le même principe de 70% des 16,5% de l'indice 1015 ce qui doit donner en principe 432 euros.

La suite des votes confirment que les élus ne manquent pas de délégations avec les divers syndicats communaux. Il y a le syndicat mixte intercommunal d'aménagement de la vallée de la Sère et de ses affluents, le syndicat mixte du bassin de la Gimone, le syndicat mixte des 3 provinces (qui est le Pays), le syndicat pour les ordures ménagères mais qui concerne seulement Saint-Nicolas, les autres communes appartiennent au Sictom des 4 cantons.

La vie de l'intercommunalité, comme celle des communes, repose sur des travaux de commission. Commission du développement économique, commission aménagement de l'espace communautaire, commission protection et mise en valeur de l'environnement, la voirie, l'appel d'offres et enfin le comité de pilotage du plan concernant le développement durable intercommunal.

Ces commissions font références aux compétences intercommunales. Ces compétences devraient augmenter ce qui suppose des changements de statuts.

Jean-Marie Bence avait évoqué la création d'une commission des finances mais elle reste de la compétence générale du bureau.

Robert Descazeaux qui a été, trois jours avant, réélu à la direction du syndicat départemental d'électrification, n'a pas postulé à la vice-présidence, indiquant seulement après la candidature de Monique Delzers qu'il l'avait souhaitée.

Le 29 avril 2008 le budget est à l'ordre du jour.

Les dépenses passent de 1 076 959 € à 1 383 450 €.

Parmi les projets assez flous : un centre de loisirs, une nouvelle déchetterie, le portage des repas à domicile.

La première réunion a donné la liste des syndicats. On y élit des représentants mais il faut ensuite fixer les sommes à verser. Pour le syndicat des trois provinces le versement est de 11 700 €. Le SIAVA seulement 4 500€ et celui de la vallée de la Gimone 9440 €..

Anecdote : il y a eu une fête pour célébrer la naissance de l'intecommunauté qui a coûté 1500 €.

Pour les indemnités d'élus le total passe de 24 000 € à 44 000 € vu les décisions de la réunion précédente (avec seulement 100 € pour la formation des élus)..

Pour le personnel les dépenses avoisinent 300 000 €.

A plusieurs reprises il a été fait référence au coefficient d'intégration fiscale (le CIF) qui sert à calculer les subventions de l'Etat.

Le recettes

La taxe des ordures ménagères de Saint Nicolas 444 500 € et celle du syndicat des quatre cantons 153 000 €. Il y a ensuite la DGF 155 000 €. La taxe professionnelle reste la plus forte rentrée avec 458 076 €

Pour les recettes de l'investissement la DGE de 2007 n'a pas encore été versée soit 50 600 €. Celle de 2008 devrait être de 90 593 €.

Les taxes

Les bases de la taxe professionnelle varient de 6,49% à Garganvillar ou 7,94% à Cordes pour atteindre 16,31% à Saint-Nicolas. Les tableaux indiquent des pertes correspondants à des pertes d'activité sur Saint Arroumex (une menuiserie), Castelferrus (Rupp), ou un

site Leclerc sur St Nicolas. Les élus se préoccupent de savoir où Véolia reverse sa taxe : elle reste sur l'intercommunalité sans aller au siège.

Le taux passe de 13,3% à 13,8%, une augmentation correspondant à l'inflation.

Pour les compensations à ceux qui ont un manque à gagné il en matière de rentrée de taxe professionnelle la somme a été fixée dès le départ et ne changera plus : 235 000 €.

L'avenir de l'intercommunalité

A titre de question diverse, le président a indiqué que les salariés de la Communauté des communes verraient d'un bon œil son installation dans un local municipal, face à la déchetterie, qui va se libérer.

Ce petit point a soulevé un débat très utile.

Faut-il saisir l'occasion ? Que veut faire la municipalité de Saint-Nicolas qui héberge pour le moment les bureaux de l'intercommunalité moyennant un loyer de 2600 € par an ?

M. Giavarini indique alors : l'intercommunalité va-t-elle en rester là ? en six ans que vont faire les uns et les autres ? Il n'y a pas urgence, il faut d'abord observer ce qui va sortir du bureau d'études concernant le PPAD pour mieux définir l'avenir. Pendant la campagne électorale des cantonales il avait été plus clair : et si autour de Castelsarrasin et de Moissac naissait l'idée d'une communauté d'agglomération qui pourrait inciter des communes à y adhérer ?

M. Descazeaux pense qu'il faut faire comme les autres intercommunalités et obtenir assez vite un local autonome.

Pas étonnant si c'est le maire de Cordes pour indiquer qu'il verrait bien ce local dans un lieu plus central que Saint-Nicolas.

euro indique Joël Capayrou après demande d'un délégué qui ne comprenait pas les questions de pourcentage.

Jean-Marie Bence propose que les vice-présidents accèdent à l'indemnité à laquelle ils ont droit pour faire le travail intercommunal qui va être de plus en plus prenant. Il retient le même principe de 70% des 16,5% de l'indice 1015 ce qui doit donner en principe 432 euros.

La suite des votes confirment que les élus ne manquent pas de délégations avec les divers syndicats communaux.

Il y a le syndicat mixte intercommunal d'aménagement de la vallée de la Sère et de ses affluents, le syndicat mixte du bassin de la Gimone, le syndicat mixte des 3 provinces (qui est le Pays), le syndicat pour les ordures ménagères mais qui concerne seulement Saint-Nicolas, les autres communes appartiennent au Sictom des 4 cantons.

La vie de l'intercommunalité, comme celle des communes, repose sur des travaux de commission. Commission du développement économique, commission aménagement de l'espace communautaire, commission protection et mise en valeur de l'environnement, la voirie, l'appel d'offres et enfin le comité de pilotage du plan concernant le développement durable intercommunal.

Ces commissions font références aux compétences intercommunales. Ces compétences devraient augmenter ce qui suppose des changements de statuts.

Jean-Marie Bence avait évoqué la création d'une commission des finances mais elle reste de la compétence générale du bureau.

Parmi les projets assez flous : un centre de loisirs, une nouvelle déchetterie, le portage des repas à domicile.

Comme le montre l'élection de l'exécutif, le déséquilibre de l'intercommunalité est clair entre le secteur autour de Saint Nicolas et le secteur de la Gimone. Dans son projet Jean-Claude Giavarini avait évoqué la question en souhaitant « équilibrer l'exécutif » mais comment ? En inscrivant dans les statuts qu'un vice-président doit appartenir aux communes de Lafitte, Labourgade, Montañ, Bourret et peut-être Garganvillar ?

Robert Descazeaux qui a été, trois jours avant, réélu à la direction du syndicat départemental d'électrification, n'a pas postulé à la vice-présidence, indiquant seulement après la candidature de Monique Delzers qu'il l'avait souhaitée.

L'avenir de l'intercommunalité ?

A titre des questions diverses, le président a indiqué que les salariés de la Communauté des communes verraient d'un bon œil son installation dans un local municipal, face à la déchetterie, qui va se libérer. Ce petit point a soulevé un débat très utile.

Faut-il saisir l'occasion ? Que veut faire la municipalité de Saint-Nicolas qui héberge pour le moment les bureaux de l'intercommunalité moyennant un loyer de 2600 € par an ? M. Giavarini indique alors : l'intercommunalité va-t-elle en rester là ? en six ans que vont faire les uns et les autres ? Il n'y a pas urgence, il faut d'abord observer ce qui va sortir du bureau d'études concernant le PPAD pour mieux définir l'avenir. Pendant la campagne électorale des cantonales il avait été plus clair : et si autour de Castelsarrasin et de Moissac naissait l'idée d'une communauté d'agglomération qui pourrait inciter des communes à y adhérer ?

M. Descazeaux pense qu'il faut faire comme les autres intercommunalités et obtenir assez vite un local autonome.

Pas étonnant si c'est le maire de Cordes pour indiquer qu'il verrait bien ce local dans un lieu plus central que Saint-Nicolas.

Conclusion

La couverture comme le dos de couverture étaient prêts : avec les portraits dessinés par Jean Brun représentant les dirigeants intercommunaux du Tarn et Garonne où sur les trois femmes il n'en reste que deux. Le dictionnaire annoncé restera dans les cartons bien que le sujet soit toujours plus d'actualité.

La mutation de la France qui passe des communes, départements et nations, aux Intercommunalités, Régions et à l'Europe, se fait dans l'indifférence générale. Il m'arrive le plus souvent de traiter des sujets peu en vogue mais pour faire connaître des dossiers qui, même s'ils ne passionnent que 50 personnes, ont leur raison d'être.

L'intercommunalité devrait attirer l'attention de la grande masse des citoyens or depuis que j'y travaille, dans tous les secteurs de l'opinion, le sujet est laissé aux technocrates et je ne suis pas de taille à secouer cette immense léthargie.

Chez Syros, en l'an 2000 Gérard Logié a publié ***L'intercommunalité au service du projet de territoire*** et je serais curieux des savoir la leçon qu'il tire de cette publication dix ans après.

Marie-Christine Bernard-Gélabert avait tenté chez LGDJ une publication plus modeste à l'adresse de professionnels, intitulée : ***l'intercommunalité***. En 2001 c'était la troisième édition pour tenter d'aider à démêler un maquis féodal. Qu'en dire aujourd'hui ?

Pourquoi cet état des lieux ?

Cette évolution tue les repères habituels des citoyens car la force de l'habitude est bien connue. Il a fallu des décennies avant que les départements ne s'imposent dans la France du XIX ème siècle. Donc en matière d'élections municipales, cantonales, législatives, chacun savait à quoi s'en tenir.

Avec les nouvelles institutions non seulement les repères sont perdus mais la classe politique dominante fait tout pour accroître le désarroi pendant que les forces de gauche comme le PCF pensent qu'en s'accrochant au passé on sauve la situation.

Alors qu'il faudrait à la fois être offensif quant à la construction de la mutation de la France et doublement démocrate, on assiste aux ballets de toutes les hypocrisies, chacun allant à reculons... vers le futur.

Le PS aura démontré sur ce point tout son double langage : il ne veut pas heurter les habitudes de face donc il aura introduit en douce des réformes, que la droite qui n'osait pas agir s'est empressé de développer.

Or dans cette affaire, c'est l'avenir démocratique du pays qui se joue !

Observez bien la répétition du phénomène : pour le Parlement européen, le Conseil régional comme les Conseils communautaires les pouvoirs ont d'abord installé une classe politique cooptée, puis au bout d'une dizaine d'années, quand les rouages anti-démocratiques étaient bien huilés, l'élection est devenue au suffrage universel direct. L'exemple le plus pathétique est le premier, celui du Parlement européen, un organisme totalement formel face au pouvoir de la commission de Bruxelles, mais élu de la façon la plus démocratique : avec listes nationales pour un scrutin à la proportionnelle. Idem pour le Conseil régional. D'abord les conseillers régionaux avaient été choisis par les conseillers généraux puis en 1986, par des listes départementales avec scrutin à la proportionnelle pour que les citoyens les désignent directement. Depuis il y a eu quelques reculs sur ces modes de scrutin, mais aucune évolution positive quant à la visibilité citoyenne de ces institutions.

Ensuite il est facile de constater que les citoyens montrent peu d'intérêts pour des institutions dont ils sont écartés ! Y compris des conseillers régionaux élus se perdent dans le fonctionnement de la maison !

Deux cents après la révolution française, il était temps de faire évoluer les structures, mais pas de les faire évoluer de façon « honteuse », en catimini, dans les couloirs des préfectures, et avec l'argumentation bateau (nous sommes le pays européen avec beaucoup trop de communes). Construire les structures d'un pays devrait donner lieu au plus vaste débat public possible. Mon découragement sur ce plan vient de l'écart immense entre l'ampleur de la tâche et les moyens disponibles. Quand je me bats pour Léon Cladel ou Renaud Jean si je touche 100 personnes ce n'est pas dérangeant car la question n'est pas cruciale. Pour l'intercommunalité, le phénomène est global politiquement, socialement, économiquement alors...

4-08-2011 Jean-Paul Damaggio